

Maisons-Alfort, le 22 avril 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
AD'HERBI revente de REGOR AGRI**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par SARL H.M.W.C. relatif à une demande de mise sur le marché d'un produit de revente AD'HERBI.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence REGOR AGRI, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9100694 détenue par QUARON. est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour AD'HERBI est bien strictement identique à celle déclarée pour REGOR AGRI ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation AD'HERBI, présentée par SARL H.M.W.C. qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit REGOR AGRI.

Marc MORTUREUX